

# PROTOCOLE DE GESTION DE LA FRAUDE 2025-2026



## Objectif du protocole

Ce protocole a pour but de donner à chaque enseignant une marche à suivre claire et homogène face à toute situation de fraude ou de suspicion de fraude, afin d'assurer la cohérence des pratiques et de garantir la justice entre les élèves.

## 2 situations sont distinguées.

### A. Fraude ou tentative constatée en flagrant délit

*Exemples : échange entre élèves, téléphone visible, document dissimulé, usage d'IA sur ordinateur, communication non autorisée.*

### B. Fraude ou suspicion découverte après l'évaluation

*Exemples : plagiat, travail généré par IA, triche constatée à la correction.*

## Fraudes et réponses possibles

Erreur ou maladresse sans intention frauduleuse	<i>Brouillon non autorisé posé par oubli...</i>	Observation orale (possibilité de saisie dans Pronote ou pas de punition formelle si 1 <sup>ère</sup> fois)
Tentative de fraude mineure	<i>Téléphone éteint sur soi, chuchotement, document partiellement dissimulé, regard furtif sur une autre copie sans échange...</i>	Saisie punition avec ou sans note 0/épreuve, selon appréciation de la situation par le professeur
Fraude caractérisée	<i>Utilisation effective d'un téléphone, communication intentionnelle, plagiat manifeste, usage d'IA non autorisé...</i>	Note zéro à l'épreuve + saisie punition = idem + voir « légalité » du 0 selon travail fourni par l'élève (cf vadémecum)
Fraude grave ou récidive de fraude caractérisée	<i>Triche organisée, falsification de copie ou de note</i>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Note zéro à l'épreuve + Sanction Blâme si triche ou 1<sup>ère</sup> récidive de fraude caractérisée</li><li>2. 2<sup>ème</sup> récidive : inscription de Fraude dans l'appréciation d'une discipline sur le bulletin</li><li>3. 3<sup>ème</sup> récidive : inscription de Fraude dans l'appréciation générale + ouverture dossier SIEC de suspicion de fraude du fait du contrôle continu</li></ol>
En cas de doute ou contentieux important	<i>Situation ambiguë et/ou parents – élève majeur en refus</i>	Possibilité de réunir la commission de fraude (2 personnels de direction + 1 CPE + 2 professeurs + 2 élèves + 2 parents)